

## Compte rendu des Conseils Municipaux du 22 et du 29 avril 2026

\*\*\*

### Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2026.

### Indemnités de fonction versées au maire et aux Adjointes :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'indemnité de fonction du Maire est fixée par la loi au maximum, soit 28.10 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

En application de ce principe, de la population officielle de la commune (479 habitants) et du nombre d'adjoints, l'enveloppe globale autorisée est de : 60,77% par mois.

Pour une commune de 479 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ne peut dépasser 10.89 %.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, avec effet au 22 mars 2026 :**

**- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints comme suit :**

- 1<sup>er</sup> adjoint : 7,5% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- 2<sup>ème</sup> adjointe : 7,5% de l'indice brut terminal de la Fonction publique
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 7,5% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- **D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Communal.**

FONCTION	NOM PRÉNOM	TAUX DE L'INDICE BRUT TERMINAL
MAIRE	VINCENT RETOURNÉ	28,10%
1 <sup>ER</sup> ADJOINT	MICHEL VAN DE VELDE	7,50%
2 <sup>EME</sup> ADJOINT	CHRYSTELE CADEL	7,50%
3 <sup>EME</sup> ADJOINT	FRÉDÉRIC BÉRULLIER	7,50%
<b>TOTAL</b>		<b>50,60%</b>

### Désignation des Délégués Titulaires aux Secteurs géographiques de Territoire d'Énergie

#### Somme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

#### Désignation des délégués titulaires

De désigner comme délégués titulaires auprès de Territoire d'Énergie Somme (TE80) :

- Monsieur Frédéric BÉRULLIER
- Monsieur Vincent RETOURNÉ

#### Durée du mandat

Les délégués ainsi désignés exerceront leur mandat pour la durée du mandat municipal en cours, sauf délibération contraire du conseil municipal ou disposition statutaire ultérieure.

### Désignation des référents PLUI (Plan local d'Urbanisme Intercommunal)

Sont volontaires : MM. Michel VAN DE VELDE, Vincent RETOURNÉ ; Mmes Déborah MILLET et Magali DUPREZ.

**Désignation des représentants au sein du SIEP du Santerre (Syndicat Intercommunal d'Eau Potable) et du CEA (Conseil d'Exploitation de la régie d'Assainissement) de la CCALN**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De désigner en tant que délégués élus :**

MM. Christian BOULOGNE titulaire et Francis JULLIEN suppléant pour le SIEP du Santerre

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De désigner en tant que délégué élu :** M. Christian BOULOGNE titulaire pour le CEA

**Désignation du délégué élu au Comité National d'Action Sociale**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De désigner en tant que délégué élu :** M. Francis JULLIEN

**Désignation du Correspondant Défense**

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, est élu à l'unanimité, Correspondant Défense pour la Commune de Morisel : • M. Frédéric BÉRULLIER**

**Désignation des membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)**

Nouveaux membres du Conseil d'administration du CCAS :

M. Vincent RETOURNÉ, Président

Pour les élus :

M. Frédéric BÉRULLIER ; Mmes Chrystèle CATEL, Déborah MILLET et Magali DUPREZ.

Pour les membres désignés :

M. Anthony JEANNOT représentant l'UDAF et Mmes Marie-Paule VAN DE VELDE, Michèle RICHARD, Valérie ROLLERO.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces propositions.**

**Désignation des Conseillers aux différentes commissions :**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de s'inscrire aux différentes commissions :

- Commission des finances :

MM. Michel VAN DE VELDE, M. Marino PEGORARO. Mmes Chrystèle CATEL, Déborah MILLET ainsi que M. le Maire.

- Commission des travaux : MM. Christian BOULOGNE, Francis JULLIEN, Frédéric BÉRULLIER, Marino PEGORARO ainsi que M. le Maire.

- Commission école animation : M. Christian BOULOGNE ; Mmes Chrystèle CATEL et Magali DUPREZ.

### Désignation des membres de la CCID (Commission de Contrôle des Impôts Directs)

M. le Maire expose qu'il faut proposer une liste de 24 noms pour composer la commission de contrôle des impôts Directs. Cette liste sera soumise à l'administration qui choisira 12 membres parmi celle-ci. Les membres retenus seront informés par courrier.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces propositions.**

### Avancement de grade

#### **Tableau des effectifs à compter du 22 octobre 2026**

CADRE D'EMPLOI	NOMBRE	DUREE HEBDOMADAIRE
Adjoint technique	1 TNC	17/35èmes (annualisé)
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1 TNC	25/35èmes

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

M. le Maire informe les membres présents qu'il envisage de déplacer le distributeur de sacs de ramassage de déjections canines qui est situé à côté de l'abribus.

- M. le Maire demande, suite à l'assemblée générale du comité des fêtes qui a eu lieu la veille, la disponibilité des membres du conseil municipal pour aider lors de la fête du village du 28 juin prochain.

- M. le Maire demande qui pourrait reprendre en main le site Facebook de la commune afin de diffuser plus facilement les informations courantes.

- M. BÉRULLIER souhaite faire un point sur le tableau de bord qui a été mis en place à la fin du mandat précédent pour voir l'état d'avancement de celui-ci.

- M. BÉRULLIER souhaite qu'à chaque diffusion de la lettre aux habitants, un rappel de différents gestes civiques soit fait tel que le respect des horaires de tonte, de sortie des poubelles, de changement de stationnement en cas de stationnement alterné, etc ..... Il est répondu que cela est fait régulièrement. Il préconise de préciser les amendes encourues en cas de non-respect des lois.

- M. BÉRULLIER informe les membres présents qu'il s'est renseigné concernant les conditions d'utilisation de la peinture utilisée pour le marquage des passages piétons et places pour Personnes à Mobilité Réduite et que la température du sol doit être au minimum de 10°. Il va falloir prévoir ces marquages bientôt après avoir consulté l'agence routière du département pour connaître les réglementations à respecter pour ces marquages.

- Mme DUPREZ demande s'il est possible d'installer un miroir au carrefour du chemin de Castel en face de celui existant car il est de plus en plus dangereux de traverser ce carrefour. Cela va être étudié.

- M. JULLIEN demande ou en est le dossier de la maison en état d'abandon rue du Bosquet. Il lui est répondu qu'étant donné que la succession reste très compliquée, un arrêté de péril va être pris.

- Il est signalé que depuis que les travaux de rénovation du pont situé à Moreuil à proximité du centre de secours, les automobilistes ont pris l'habitude d'arriver dans Morisel par la rue du Bosquet en venant de Sauvillers Mongival ou de Braches. La circulation risque d'accident ont augmenté. Il est proposé d'installer un stop en bas de cette rue au niveau de l'intersection qui mène à la rue de Beauvoisy.
- Il est fait un point sur le problème de la clôture située au début de la rue de Beauvoisy. M. BÉRULLIER signale qu'il a vu la personne et qu'il est toujours en attente d'une proposition de devis.

### Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 avril 2026

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 avril 2026.

### Compte Financier Unique 2025

M. le Maire ne pouvant faire voter lui-même le Compte Financier Unique, les membres du Conseil municipal doivent élire un Président pour ce vote. M. Frédéric BÉRULLIER est candidat et il est élu, à l'unanimité Président de séance. Le Maire s'étant retiré du vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte Financier Unique 2025 et arrête ainsi les comptes :**

#### Investissement :

Dépenses :	Prévu :	686 718,94 €
	Réalisé :	24 287,11 €
	Reste à réaliser :	80 000,00 €
Recettes :	Prévu :	686 718,94 €
	Réalisé :	97 608,27 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

#### Fonctionnement :

Dépenses :	Prévu :	821 207,41 €
	Réalisé :	300 002,97 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes :	Prévu :	821 207,41 €
	Réalisé :	822 966,69 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

#### Résultats de clôture de l'exercice :

Investissement :	73 321,16 €
Fonctionnement :	522 963,72 €
Résultat global :	596 284,88 €

### Affectation des résultats 2025

**Le conseil municipal, après avoir approuvé le Compte Financier Unique**

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

**Constatant** que le Compte Financier Unique fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	18 233,48 €
Un excédent reporté de :	504 730,24 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</b>	<b>522 963,72 €</b>
Un excédent d'investissement de :	73 321,16 €

Un déficit des restes à réaliser de : 80 000,00 €  
**Soit un besoin de financement de : 6 678,84 €**

**Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	522 963,72 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	6 678,84 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	516 284,88 €

---

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) / EXCÉDENT 73 321,16 €

**Vote des taux d'imposition 2026**

**Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition 2025.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :**

- **taxe foncière sur les propriétés bâties..... 29,03%**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties 17,46%**
- **taxe d'habitation ..... 17,22%**
- **cotisation foncière des entreprises..... 13,54%**

**Fongibilité des crédits 2026**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Autorise** M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

- **Donne tous pouvoirs à M. le Maire** ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Subventions aux associations 2026**

M. le Maire présente la liste des associations bénéficiant de subventions de la commune :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide** d'attribuer les subventions de la façon suivante :

CODE IMPUTATION	DESTINATAIRE DE LA SUBVENTION	MONTANT
657362	CCAS	1 000 €
<b>Total subvention versée au CCAS</b>		<b>1 000 €</b>
65748	A.C.P.G. C.A.T.M MOREUIL-MORISEL	80 €
65748	ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE MORISEL	580 €
65748	COMITÉ DES FÊTES DE MORISEL	2500 €
65748	SOMEA	30 €
65748	LE SOUVENIR FRANCAIS	50 €
65748	USEP DE MORISEL	1 000 €
65748	CHÉ CAOUINS de Morisel	500 €
65748	ESPOIR CYCLISTE	300 €
<b>Total Subventions aux associations</b>		<b>5 040 €</b>

M. le Maire précise que le Comité des fêtes n'a pas souhaité demander de subvention cette année.

### **Budget Primitif 2026**

M. le Maire présente le Budget Primitif aux membres du Conseil municipal.

**Fonctionnement :** recettes = dépenses = **796 049,53 €**

**Investissement :** recettes = dépenses = **373 000,00 €**

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2026.

### **Questions diverses**

M. le maire demande des volontaires pour représenter la commune au sein de la CCALN dans différentes commissions :

- **Développement économique, Tourisme, Economie solidaire et sociale**  
Magali DUPREZ
- **Finances**  
Michel VAN DE VELDE
- **Action sociale Petite**  
Ophélie COUZEREAU
- **Ophélie COUZEREAU**
- **Aménagement du territoire**  
Magali DUPREZ
- **Environnement**  
Vincent RETOURNÉ
- **Voirie - Travaux — Patrimoine**  
Michel VAN DE VELDE
- **Administration générale**  
Ophélie COUZEREAU
- **Enfance – Jeunesse**  
Déborah MILLET
- **Culture et Communication**  
Karine JEANNOT MALASSIS
- **Eau - Assainissement - SPANC — érosion**  
Francis JULLIEN

- M. le Maire informe les membres du Conseil qu'une réunion concernant l'organisation de la fête du village est prévue ce jeudi 30 avril à la salle des fêtes avec le Comité des fêtes. Tous ceux qui veulent y participer sont les bienvenus. Mme COUZEREAU trouve dommage qu'il n'y est plus le système de tickets de manège qui différenciait les enfants scolarisés à Morisel des enfants venant des communes extérieures.
- M. le Maire signale qu'il a reçu un devis concernant les marquages au sol pour les stationnements PMR, les passages piétons et les parkings du cimetière et de l'abribus. Cela fait un montant de 4900 €. M. VAN DE VELDE signale que les marquages qui se trouvent sur les départementales ne peuvent pas être faits par la commune au vu de la dangerosité mais que le coût est à sa charge. Une demande va être faite au département pour connaître les démarches à suivre. M. BÉRULLIER précise que ces marquages faits à l'intérieur du village seront réalisés en interne.
- M. BOULOGNE signale que quand il envoie des mails concernant la commune, il met en copie la mairie afin de pouvoir diffuser aux membres du conseil le suivi des sujets en cours.
- Plusieurs membres du conseil demandent à ce que les groupes de travail se mettent en route rapidement afin de faire avancer les sujets au mieux.

- M. BÉRULLIER demande si les subventions concernant les travaux d'enfouissement ont été touchés. Il lui est répondu que la dernière facture n'a été réglée que début 2026 et que les demandes ne pouvaient pas être faites avant le paiement complet.
- M. BÉRULLIER demande où en est la rétrocession d'une partie de la parcelle où se situe le nouveau magasin LIDL. Il est répondu qu'une vente a été faite par le magasin LIDL depuis et que le sujet est toujours au même point. M. BÉRULLIER demande à ce qu'un courrier soit fait pour relancer le sujet.
- M. JULLIEN signale qu'il est allé dans le bâtiment qui se trouve dans le fond du logement au fond de la cour de l'école et qu'il pense que le démontage sera compliqué voir dangereux. Mme MILLET propose que son mari pompier vienne regarder car il est spécialisé dans ce sujet et pourra donner des pistes de démontage.
- M. JULLIEN demande qu'un arrêté de péril soit pris concernant le 8 rue du Bosquet car des enfants pénètrent dans la maison.
- Mme DUPREZ demande s'il est possible d'installer des plots dans la rue Neuve de chaque côté de la sortie de la ferme afin d'empêcher les mauvais stationnements. Cela fait plusieurs fois que les engins agricoles ne peuvent pas sortir de la ferme à cause de ces mauvais stationnements et les propriétaires des véhicules ne sont pas joignables aux heures où les engins sortent. Le sujet va être étudié.

## ***INFORMATIONS DIVERSES***

### **CÉRÉMONIE DU 08 MAI 2026**

- *Rendez-vous à 09h55 au monument aux morts.*

### **FERMETURE DU SECRÉTARIAT POUR CONGÉS**

- *Le secrétariat de Mairie sera fermé du 11 au 18 mai 2026 inclus. Réouverture le jeudi 21 mai de 15h à 19h. Il n'y aura pas de permanence pendant ces congés.*

### **HAUTS DE FRANCE PROPRES :**

- *Il a été ramassé 200 kilos de déchets par une douzaine de personnes ; Merci pour leur implication.*

### **RAPPEL CIRCULATION D'ENGINS AGRICOLES DANS LES RUES DE LA COMMUNE**

- *Nous comptons sur le civisme des habitants afin de permettre le passage des engins agricoles dans les rues de la commune en toute sécurité. Merci de faire attention au stationnement de vos véhicules.*

### **STATIONNEMENT ALTERNÉE**

- *Du 1er au 15 de chaque mois, le stationnement est autorisé du côté des numéros impairs des immeubles bordant la rue ;*

- *Du 16 au dernier jour du mois, le stationnement est autorisé du côté des numéros pairs.*

*Le changement de côté s'opère le dernier jour de chacune de ces deux périodes entre 20 h 30 et 21 heures.*

*Tout stationnement contraire aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.*

*Les amendes en cas de stationnement abusif, gênant, très gênant, dangereux sont les suivantes :*

- *Stationnement abusif et/ou gênant : 35 €*
- *Stationnement très gênant : 135 €,*
- *Stationnement dangereux : 135 €.*

*Pour rappel : il est interdit de s'arrêter ou de stationner juste avant ou juste après une intersection et ceci même pour une durée limitée.*

*Des marquages jaunes sont faits au sol dans la commune, merci de les respecter.*

*Dernièrement le Bus scolaire n'a pas pu passer et a dû faire une longue marche arrière, ce qui est dangereux pour tous.*

### **DEJECTIONS CANINES**

- *Un distributeur de sacs est à votre disposition sur la place publique à côté de l'abribus à proximité du lieu où l'on trouve le plus de déjections. C'est à cet endroit que des enfants jouent le plus souvent. Il a été constaté une dérive ces derniers temps.*
- *Le fait de ne pas ramasser les déjections de son animal sur la voie publique est passible d'une amende de 135 €.*
- *Il est rappelé que ces distributeurs sont uniquement destinés aux usagers propriétaires de chiens.*

### **TRI SELECTIF**

*Pourquoi trier ses déchets ? Trier ses déchets, c'est un geste simple mais essentiel pour préserver notre environnement, limiter l'enfouissement, économiser les ressources naturelles... et faire des économies collectives !*

*Petit rappel des consignes de tri :*

#### *Sac jaune*

*Tous les emballages plastiques, briques alimentaires, emballages en métal, bouteilles et flacons en plastiques, boîtes, pots, barquettes en plastique, sacs, sachets, tubes et films en plastiques*

#### *Sac bleu*

*Papiers, journaux, magazines, cartons et cartonnettes.*

*Le civisme et le savoir vivre ensemble sont importants pour tous.*